

La newsletter d'IRA



(Numéro 1 du 16 au 22 février 2015)

A la demande de nombre d'observateurs de la scène mauritanienne tant au niveau politique qu'au niveau des droits de l'homme, nous avons décidé d'éditer cette newsletter hebdomadaire pour vous informer, principalement, de l'état de nos prisonniers, des conditions de leur détention et de l'évolution de leur dossier judiciaire. Cette lettre d'information sera donc circonscrite dans son objet à la condition carcérale de nos détenus et limitée dans le temps à la durée de cet épisode.

1- La prison d'Aleg : Biram et ses codétenus entament une grève de la faim illimitée



Biram Dah Abeid, président de l'Initiative pour la Résurgence du mouvement Abolitionniste (IRA), Prix 2013 de l'ONU pour les Droits de l'Homme, son adjoint, Brahim Ramdhane Bilal et leur compagnon de lutte, Sow Djiby, président de Kawtaal

ont entamé aujourd'hui, lundi 23 février 2015, une grève de la faim illimitée à la suite du refus de l'Administration pénitentiaire de satisfaire les revendications élémentaires qu'ils ont confiées à [une lettre adressée au Procureur de la République de la Wilaya du Brakna](#) il y a de cela quatre jours. Parmi ces revendications figurent le droit de visite des amis et proches, la réintégration à leur juridiction d'origine à savoir Nouakchott-Rosso et l'ouverture du procès des autres militants d'IRA maintenus en prison sans jugement.

En représailles à cette grève de la faim, les autorités carcérales leur ont supprimé le droit de visite jusque-là toléré, deux fois par semaine, pour leur épouse et retiré le poste de télévision qui les reliait au monde extérieur, les plongeant de la sorte dans un isolement absolu.



Les trois militants sont dans une aile isolée de la prison, regroupés dans une même pièce de 20 m² avec accès à un couloir où ils peuvent déambuler une heure par jour. A aucun moment de la journée, ils ne voient le soleil. Interdiction absolue leur est faite de recevoir des visites autres que celles de

leur épouse (visites supprimées depuis aujourd'hui). Or, la prison d'Aleg est à 250 Km de Nouakchott où résident leurs familles, ce qui rend la visite des épouses très difficile. La moindre conversation doit se faire en présence des gardes. C'est ce qui a fait que lors de la visite des avocats, ces derniers avaient refusé de communiquer avec eux étant donné qu'ils ne pouvaient le faire en l'absence des gardes. Pas de téléphone ni journaux. Ils disposent d'un poste de télévision qui représente pour eux la seule lucarne sur le monde extérieur et sur lequel ils peuvent recevoir les chaînes d'information nationales.

Les trois prisonniers ne reçoivent ni nourriture ni fourniture de la part de l'administration pénitentiaire d'Aleg, en contradiction flagrante avec les lois mauritaniennes. Les repas et les fournitures (moustiquaires, couvertures...) sont à la charge de leurs parents. Quand ils avaient interrogé le Procureur à ce propos, ce dernier leur a expliqué qu'ils ne dépendaient pas de sa juridiction...! "*Vous avez été jugés à Rosso et vous attendez votre jugement en appel à la Cour d'appel de Nouakchott. On vous a amenés ici et on m'a demandé de vous surveiller et de vous appliquer les restrictions que vous connaissez et c'est tout...le reste ne me concerne pas et je n'ai pas de budget pour vous entretenir!*"

Nous sommes, à IRA, très inquiets sur la vie de nos militants et exhortons les hommes et femmes de bonne volonté à tout faire pour les faire libérer. Nos militants et sympathisants sont plus que jamais mobilisés et multiplieront les formes de luttes pacifiques pour ne pas laisser les abolitionnistes dépérir dans la prison d'Aleg. Nous tenons Ould Abdel Aziz pour responsable de tout ce qui pourrait leur arriver.

Nous rappelons ici que les détenus sont en attente d'être jugés en appel et sont, théoriquement, sous le régime de la garde à vue.

Le dossier de l'appel est encore au niveau de la cour de Rosso. Le juge ne semble pas pressé de le transmettre à la Cour d'Appel de Nouakchott. C'est dire qu'aucune date n'est encore envisagée pour le procès en appel.

Pour mémoire, les trois prisonniers ont été arrêtés le 11 novembre 2014 à la suite de leur participation à la Caravane pour l'abolition de l'esclavage foncier qui avait été autorisée par le Ministère de l'intérieur mauritanien. Ils ont été condamnés en première instance à deux ans de prison ferme et à une forte amende par la Cour pénale de Rosso pour « rébellion non armée » et « appartenance à une organisation non reconnue ».

2- Les prisons de Nouakchott : trois ans de prison ferme requis à l'encontre d'autres militants d'IRA



Les procès des militants d'IRA se suivent et se ressemblent en Mauritanie. Le Docteur Saad Ould Louleid, Madame Mariem Mint Cheikh et Messieurs Yacoub Moussa, Yacoub Inalla, Boubacar Yatma et Hanana M'Borick, Hanana M'Boirik, Brahim Jiddou et Sabar Housseine, tous arrêtés pour dénonciation de l'esclavage et des pratiques esclavagistes, comparaissent depuis trois semaines devant la cour pénale de Nouakchott. Le 14 février dernier, le Dr.

Saad fut admis aux urgences, menottes aux poignets, après avoir été victime de plusieurs syncopes

consécutives à de l'hypoglycémie. Il souffre d'un diabète aggravé par le manque de suivi médical et les mauvais traitements dont il fait l'objet de la part de certains hauts gradés de la garde qui ont en charge sa surveillance. Madame Mariem Mint Cheikh a été, elle aussi, la cible de mauvais traitements au sein de la prison des femmes de Sebkhah. Lors du procès, le collectif de défense, composé de 22 avocats du barreau de Nouakchott, a pu mettre en pièce tout le montage que l'accusation a grossièrement échafaudé. Mais, en dépit de tout, le Procureur a requis 3 ans de prison ferme à l'encontre de Saad, Mariem et Moussa assortis de 540 000 UM d'amende et la déchéance des droits civiques pendant 5 ans. Le verdict de ce procès est attendu le 7 mars 2015. Hanana M'Boirik avait été condamné en première instance à un an de prison ferme et avait fait appel ; cela fera maintenant dix mois qu'ils croupissent dans la prison de Dar Ennaïm puis dans la Prison Centrale en attendant d'être rejugés.



3- Mais la solidarité s'organise



Les luttes des antiesclavagistes mauritaniens interpellent les consciences du monde dans ce qu'il a de plus sensible et de plus profond. Ces hommes et ces femmes qui payent par leur liberté, leur quiétude et leur intégrité physique le prix de la liberté et de l'émancipation de

milliers d'autres hommes et femmes ne peuvent laisser indifférent. De nombreux partis politiques, organisations et institutions en Mauritanie ont déjà exprimé leur solidarité avec les abolitionnistes d'IRA. Des Etats, par chancelleries interposées ou directement par les voix les plus autorisées ont exigé la libération des prisonniers d'opinion que sont ces militants des droits humains injustement

incarcérés. La semaine dernière, [plusieurs dizaines d'ONG de défense des droits de l'homme, menées par Amnesty International](#), ont réclamé l'élargissement du président d'IRA et de ses codétenus.

Nous rappelons que l'une de ces ONG, Walk Free, avait placé la Mauritanie sur la plus haute marche de l'infamie en la désignant numéro 1, dans son rapport annuel de 2013, en termes de prévalence de l'esclavage dans le monde.

IRA se réjouit de cet élan de solidarité et exprime sa gratitude envers tous ces acteurs nationaux et internationaux qui la soutiennent dans cette épreuve. L'esclavage est une offense à l'humanité tout entière. Aucun Etat ni organisation ne devrait continuer à commercer ou à échanger avec un régime qui le tolère ou l'encourage en mettant en prison ou en harcelant ceux qui le combattent. Le monde entier se doit de bannir un régime comme celui de Ould Abdel Aziz. C'est ce qui a fait plier le régime d'apartheid en Afrique du Sud.